# Protocole sanitaire

Novembre 2021

Annexe au règlement intérieur

**École Primaire**
**133 rue Principale**
**67 210 VALFF**

**Commune :** **Valff** **Circonscription :** **Obernai**

**Mail :** **ce.0672854n@ac-strasbourg.fr** **Tél:** **03.88.08.70.31**

Les prescriptions du présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances.

## Le rôle des parents d'élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

## Les règles de distanciation physique

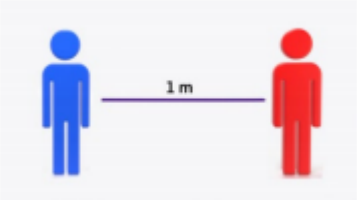


A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).

## L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.
À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

## Le port du masque

### Pour les personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

### Pour les élèves :

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :
-pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
-pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque« grand public » est obligatoire dans les espaces clos.
L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. En fonction de leur taille, les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

## L'arrivée et les sorties des élèves en élémentaire

L'arrivée des élèves s'organisera par les deux portails d'entrée de l'école : portail côté foyer pour les élèves accueillis dans le bâtiment central, portail de la rue Principale pour les élèves accueillis dans le bâtiment côté rue.
Le temps d'accueil est supprimé. L'arrivée se fait à heure pile.
Le respect strict des horaires d'arrivée et de sortie permettra d'éviter un engorgement des entrées.

| | entrées- sorties | matin | après-midi |
|---|---|---|---|
| CP | portail foyer | 8h05-11h20 | 13h20 – 16h05 |
| CM2 | portail foyer | 8h15 – 11h30 | 13h30 – 16h15 |
| CE1/CE2 | portail côté rue | 8h05 – 11h20 | 13h20-16h05 |
| CE2/CM1 | portail côté rue | 8h15 – 11h30 | 13h30-16h15 |

## L'arrivée et les sorties des élèves en maternelle

Un adulte accompagne l'enfant jusqu'au portail de la maternelle pour le confier à un adulte responsable. L'entrée dans la cour et dans le bâtiment de la maternelle est réservée aux élèves, à l'équipe pédagogique et aux éventuels intervenants extérieurs autorisés.
Les sorties s'organiseront elles aussi directement au portail où un adulte autorisé pourra récupérer l'enfant.

Le respect strict des horaires d'arrivée et de sortie permettra d'éviter un engorgement des entrées et sorties.

| | matin | après-midi |
|---|---|---|
| MS/GS | 8h05-11h20 | 13h20 – 16h05 |
| PS/MS | 8h15 – 11h30 | 13h30 – 16h15 |

## La circulation des élèves dans les bâtiments

Les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.

## Les récréations

Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

## Le nettoyage des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école de l'organiser selon les principes développés ci-après. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).